

Je déclare mes revenus en ligne



+ simple : la déclaration en ligne !

En avril/mai 2019, vous devez déclarer votre situation et vos revenus de l'année 2018.

Depuis janvier 2019, vous payer votre impôt à la source sur vos revenus de 2019. Pour éviter une double imposition cette année, vos revenus de 2018 ne seront pas imposés, sauf si vous avez perçu des revenus exceptionnels.

Déclarez en ligne! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier. Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, c'est **obligatoire**.

Connectez-vous à votre espace particulier

> si vous vous connectez pour la première fois, consultez la fiche : <u>Je crée mon espace particulier</u>

- Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.
- Cliquez sur « Votre espace Particulier », en haut à droite.



Numéro fiscal

Mot de passe

......

Connexion à votre espace particulier

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

- Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace particulier », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :
 - > numéro fiscal (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
 - > mot de passe et cliquez sur « Connexion ».

OU, pour vous identifier avec votre compte AMELI, La Poste, MSA ou Mobile Connect et moi, cliquez sur le bouton « FranceConnect » et laissez-vous guider.

> consultez la fiche : J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe

Cliquer sur « Accédez à le déclaration en ligne » en haut de page.



Déclarez en 3 clics !

Vous pouvez consulter l'aide en haut.
Cliquez sur « **Commencer** » en bas à droite.

Attention: Si votre situation fiscale est simple, la procédure est simplifiée!

Vous pourrez à tout moment accéder à plus de rubriques.





DGFiP – 04/2019 Version CDFiP

- Si vous aviez déclaré des personnes à charge l'an dernier, un écran vous présente l'état civil des personnes à charge et vous permet de les valider ou les modifier, puis cliquez sur « Suivant ». Si vous en déclarez pour la 1ère fois pour 2018, sur l'écran « Votre déclaration », cliquez sur « Ajouter une personne à charge » en haut à gauche.
- Vos **revenus** de 2018 connus de l'administration fiscale sont **pré-remplis**. Vérifiez-les. Vous pouvez consulter leur détail ou les **corriger**.

Les rubriques que vous aviez utilisées l'an dernier sont proposées à compléter si nécessaire. Vous pouvez les supprimer. Vous pouvez ajouter des revenus ou charges en utilisant le moteur de recherche

Si vous avez besoin d' « Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement » (mariage en 2018, déménagement...), cliquez sur le bouton en bas à gauche.

Sinon, cliquez sur « Suivant ».

- Dans la page suivante :
 - > vérifiez le **résumé** de la déclaration
 - > l'impôt sur les revenus 2018 est effacé
 - > vérifiez ou saisissez votre **relevé d'identité bancaire**, **obligatoire**, puis
 cochez pour accepter son utilisation par
 l'administration fiscale.

Enfin, cliquez sur « Signer votre déclaration » en bas à droite.



En cas d'erreur, vous pouvez la corriger depuis votre espace particulier!

Imprimez votre avis de situation déclarative! Il vous permet de faciliter vos démarches sans avoir à attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été.

Cliquez sur pour l'ouvrir puis imprimer ou enregistrer.

Votre taux de prélèvement à la source actualisé et sa date d'application sont indiqués.

